Grainville la Teinturière

Délibérations prises en Conseil municipal du 3 juillet 2020

Approbation du compte administratif 2019 – CCAS

Sous la présidence de Madame Raymonde LEBOURG, doyenne d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	5 346,60 €
Recettes	5 913,00 €
Excédent de clôture :	564,40 €

Investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Hors de la présence de Monsieur René VIMONT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019.

Compte de gestion 2019 – CCAS

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Reversement de l'excédent du budget du CCAS au budget principal

Par délibération N°2019-42 en date du 15 novembre 2019, le conseil municipal a adopté la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

1° - reverse l'excédent de fonctionnement de 1 898,59 euros du budget du CCAS M14 à la section de fonctionnement du budget général M14 de la commune,
2° - dit que les crédits seront inscrits dans le cadre du budget primitif 2020 de la commune.

Approbation du compte administratif 2019 – Lotissement le chant des oiseaux

Sous la présidence de Madame Raymonde LEBOURG, doyenne d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	4 840,72 €
Recettes	4 840,72 €

Investissement

Dépenses	4 840,72 €
Recettes	0,00 €

Déficit de clôture : 4 840,72 €

Hors de la présence de Monsieur René VIMONT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019.

Compte de gestion 2019 – Commerces

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.
Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affectation du résultat 2019 – Lotissement le chant des oiseaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Affectation du déficit d'investissement de 4 840,72 euros au compte D 001

Approbation du compte administratif 2019 – Commerces

Sous la présidence de Madame Raymonde LEBOURG, doyenne d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	448,11 €
Recettes	11 738,60 €
Excédent de clôture :	11 290,19 €

Investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Déficit de clôture :	0,00 €
Restes à réaliser :	- 8 386,00 €
Besoin financement :	8 386,00 €

Hors de la présence de Monsieur René VIMONT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019.

Compte de gestion 2019 – Commerces

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affectation résultat 2019 - Commerces

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 68 921,96 euros au compte R 002.

Approbation du compte administratif 2019 – Commune

Sous la présidence de Madame Raymonde LEBOURG, doyenne d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement		*Investissement*	
Dépenses	588 911,63 €	Dépenses	85 277,26 €
Recettes	634 308,59 €	Recettes	106 157,80 €
Excédent de clôture *:*	*45 396,96 €*	Excédent de clôture :	20 880,54 €

Restes à réaliser : - 79 455,00 €
Besoin de financement : 79 455,00 €

Hors de la présence de Monsieur René VIMONT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019.

Compte de gestion 2019 – Commune

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.
Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affectation résultat 2019 - Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 640 068,94 euros au compte R 002.

Lotissement le Chant des Oiseaux – Approbation du Budget Primitif 2020

Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif Lotissement le chant des oiseaux 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	430 830,00 €	430 830,00 €
Section d'investissement	4 841,00 €	4 841,00 €
TOTAL	435 671,00 €	435 671,00 €

Commerces – Approbation du Budget Primitif 2020

Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif Commerces 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	80 552,00 €	80 552,00 €
Section d'investissement	19 395,00 €	19 395,00 €
TOTAL	99 947,00 €	99 947,00 €

Commune – Approbation du Budget Primitif 2020

Vu l'avis de la commission des finances du 27 juin 2020,
Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 159 668,00 €	1 159 668,00 €
Section d'investissement	160 690,00 €	160 690,00 €
TOTAL	1 320 358,00 €	1 320 358,00 €

Participation aux frais de fonctionnement de notre école 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que notre commune accueille dans son groupe scolaire Charles de Gaulle des enfants d'autres communes.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer la participation aux dépenses de fonctionnement de notre école comme suit pour l'année scolaire 2019/2020 :

- Maternelle 750,00 euros
- Primaire 500,00 euros

Loyer salon de coiffure

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le salon de coiffure a été fermé durant la crise sanitaire du Covid 19.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas demander de loyer à Madame Cyrielle DUPREY (Salon Hair Cyrielle) pour les mois d'avril et mai 2020.

Taux communaux 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 comme suit :

- Taxe foncière bâtie 3,27 %
- Taxe foncière non bâtie 16,04 %
- CFE 6,63 %

Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques concernant le renouvellement de la commission communales des impôts directs (CCID).
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, propose les contribuables suivants :

- OUAS Claude
- BUQUET Bernice
- LEBOURG Raymonde
- LOIZEL Sylvain
- NICOLLE Marie-Joséphe
- MARYBRASSE Didier
- RABY Ludovic
- LEFEBVRE Aline
- AUDOU Francis
- LEFEBVRE Céline
- PATRY Sandra
- LOIZEL Laurent
- LAPEL Clotilde
- GUILLEBERT Pascaline
- THOMAS Patrick
- ROQUIGNY Virginie
- CHANGEUX Christine
- HAUCHARD Rémi
- CUILLIER Gérard
- STALIN Christophe
- CONNIER Jean-Charles
- PATRY Michel
- VIMONT Frédéric
- SOUCY Philippe